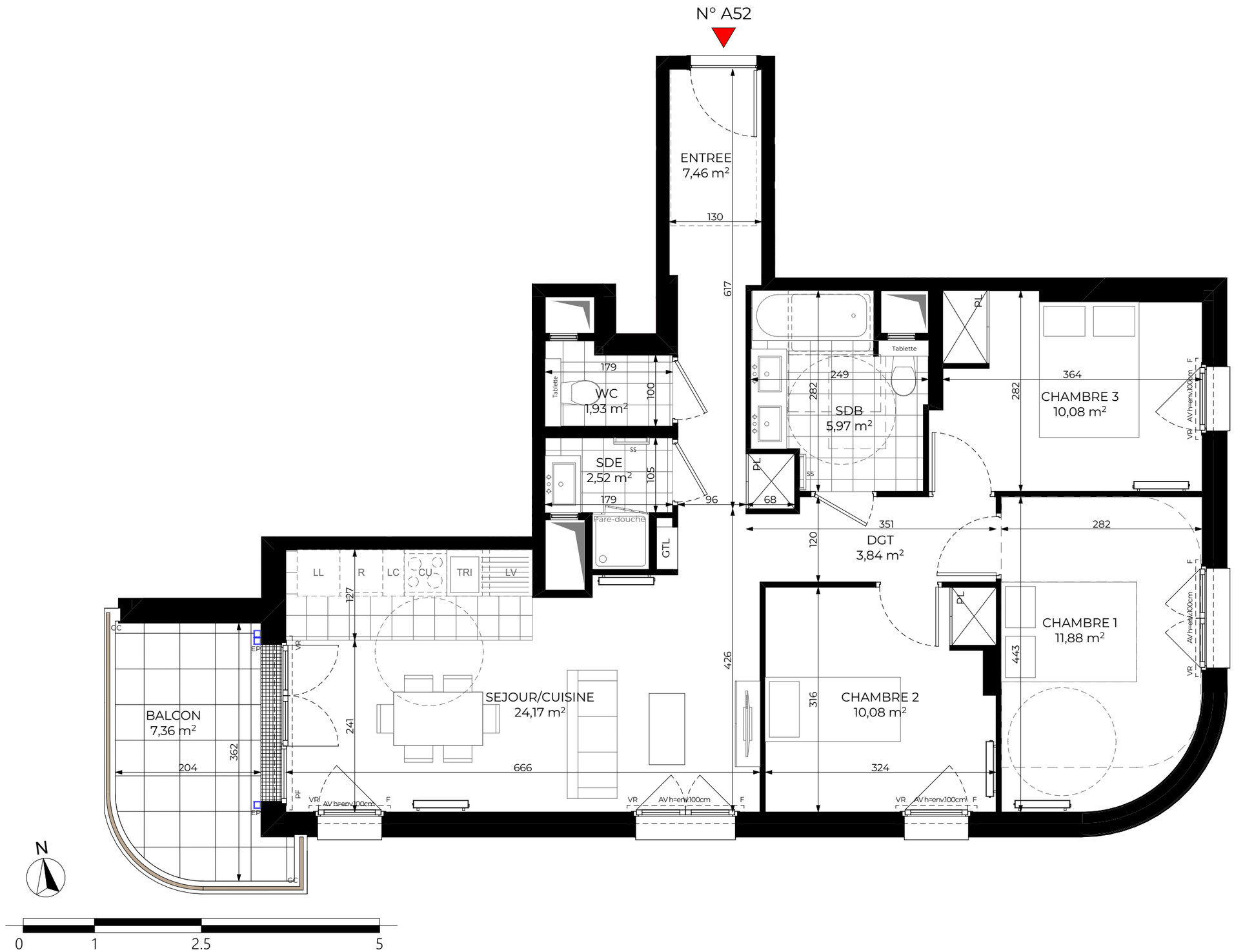

30 MOZART CLICHY

APT A52			
TYPE	T4	ETAGE - R+5	CAGE A

ENTREE	7,46	m²
SEJOUR/CUISINE	24,17	m²
CHAMBRE 1	11,88	m²
CHAMBRE 2	10,08	m²
CHAMBRE 3	10,08	m²
SDB	5,97	m²
WC	1,93	m²
SDE	2,52	m²
DGT	3,84	m²
SURFACE HABITABLE	**77,93**	**m²**
BALCON	7,36	m²
ESPACE EXT PRIVATIF	**7,36**	**m²**

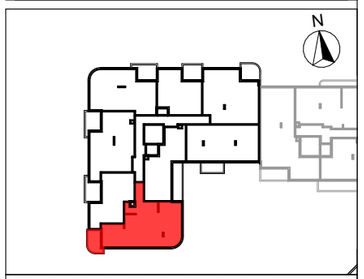

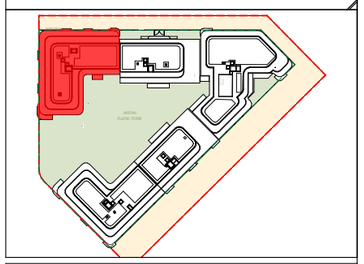

DGM & Associés
74 rue Rivay
92300 Levallois-Perret,
France

SCCV CLICHY MOZART
28 rue Escudier
92100 BOULOGNE
BILLANCOURT

Date: 21/04/2026 | Indice: 0

LEGENDE

	Espace libre diamètre 1,50	GTL	Tableau électrique	VR	Volet roulant	LL	Lave-linge
	Aire de manoeuvre	EP	Descente Eaux Pluviales	CU	Cuisson	SS	Sèche serviettes
	Faux plafond HSP 2,20 mini	PF	Porte fenêtre	LV	Lave-vaiselle	PL	Placard
	Retombée de poutre HSPo 2,20 mini	AV	Allège vitrée	R	Réfrigérateur	GC	Garde-corps
	Radiateur	F	Fenêtre	TRI	Tri sélectif	PV	Pare vue vitré

NOTA

"En fonction des nécessités techniques et /ou de la réglementation, des modifications sont susceptibles d 'être apportés à ce plan.
Les surfaces et les côtes indiquées (dimensionnelles ou arithmétiques) sont soumises aux tolérances règlementaires et sont approximatives .
Les soffites faux -plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d 'évoluer en situation , nombre et dimensions.
Les canalisations, retombées, regards et interrupteurs ne figurent pas sur le plan . S'ils figurent sur le plan , le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l 'étude thermique.
La position des descentes d 'eau pluviale et celles des luminaires extérieurs sont amenées à être modifiées en fonction des contraintes techniques . Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages .
Les plantations figurant sur le plan de présentation du lot sont indicatives et pourront faire l 'objet de modification , aussi bien en nombre qu'en type.
Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d 'ordre technique ou administratif pourront être reportés sur les plans.
La surface habitable comprend les placards et bâti-support WC suspendu. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)
Les emplacements machines sont en pointillés mais les appareils ne sont pas fournis. Les placards figurant en pointillé ne sont pas fournis.
Le rectangle dans l'entrée et la salle de bains, les côtes de la chambre PMR, et les ronds sont représentés à titre indicatif pour le respect de la norme handicapée."